



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 10
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Eric BASSET, Mariane MICHEL, Philippe KOZMIN, Patrick CHANOUX, Valérie MARTINET, Laurence LATTARD, Séverine VAQUERIZO, Elvina SAVIOUX, Nicolas ARNAUD

Absents : Eric DOURNON

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°07-06072026-13 : Rénovation de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » - Avenants aux marchés de travaux

Par délibérations des 5 et 22 avril 2024, 10 juin 2024 et 05 juillet 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés pour la réalisation des travaux de Rénovation et requalification de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » à Vaujany.

Comme souvent à l'occasion de chantiers de rénovation, des contraintes ou difficultés imprévues apparaissent au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il apparaît donc nécessaire d'adapter ou de modifier le programme de travaux initial et de passer commande de travaux modificatifs ou complémentaires. Ces décisions sont formalisées par voie d'avenants.

Ainsi, par délibération du 20 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°2 « Démolition curage / Installation de chantier – Maçonnerie / Revêtements de façade ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre » et n°4 « Charpente Couverture Bardage Zinguerie / Lasure sur ouvrages bois extérieurs ».

Par délibération du 14 mars 2025, le Conseil municipal a également décidé de valider un avenant n°2 au marché de travaux pour le lot n°2 « Démolition curage / Installation de chantier – Maçonnerie / Revêtements de façade ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre ».

Par délibération du 19 mai 2025, le Conseil municipal a décidé de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°8 « Menuiseries intérieures » et n°15 « Électricité CFO-CFA ».

Par délibération du 11 juillet 2025, le Conseil municipal a décidé de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°2 « Démolition curage / Installation de chantier – Maçonnerie / Revêtements de façade ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre », n°8 « Menuiseries intérieures » et n°16 « Chauffage / Ventilation / Plomberie sanitaire ».

Par délibération du 25 août 2025, le Conseil municipal a décidé de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°2 « Démolition curage / Installation de chantier – Maçonnerie / Revêtements de façade ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre », n°4 « Charpente Couverture Bardage Zinguerie / Lasure sur ouvrages bois extérieurs », n°8 « Menuiseries intérieures » et n°15 « Électricité CFO-CFA ».

Par délibération du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a décidé de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°3 « Échafaudage », n°4 « Charpente Couverture Bardage Zinguerie / Lasure sur ouvrages bois extérieurs », n°8 « Menuiseries intérieures », n°12 « Cuisine et autres équipements », n°14 « Ascenseurs » et n°15 « Électricité CFO-CFA ».

Par délibération du 30 janvier 2026, le Conseil municipal a décidé de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°8 « Menuiseries intérieures », n°9 « Aménagement skiroom » et n°11 « Sols souples – Parquets ».

Par délibération du 10 avril 2026, le Conseil municipal a décidé de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°6 « Menuiseries extérieures bois et bois/alu », n°7 « Doublage – Cloisons – Faux plafonds / Peinture et revêtements intérieurs / Nettoyage », n°8 « Menuiseries intérieures » et n°15 « Électricité CFO - CFA ».

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial), la Commune de Vaujany souhaite à présent entériner par voie d'avenant la réalisation des travaux supplémentaires ou modificatifs suivants :

- Avenant n°5 au marché du lot n°2 « Démolition Curage / Installation de chantier / Maçonnerie / Revêtements de façades ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre » d'un montant de 7 410.00 € HT;
- Avenant n°4 au marché du lot n°4 « Charpente Couverture Bardage Zinguerie / Lasures sur ouvrages bois extérieurs » d'un montant de 10 645.39 € HT;
- Avenant n°2 au marché du lot n°7 « Doublages Cloisons Faux-plafonds / Peinture et revêtements intérieurs / Nettoyage » d'un montant de 17 615.19 € HT;
- Avenant n°7 au marché du lot n°8 « Menuiseries intérieures » d'un montant de 25 954.10 € HT;
- Avenant n°2 au marché du lot n°11 « Sols souples – Parquets » d'un montant de 815.41 € HT;
- Avenant n°2 au marché du lot n°12 « Cuisine et autres équipements » d'un montant de 7 550.00 € HT;
- Avenant n°5 au marché du lot n°15 « Électricité CFO-CFA » d'un montant de 11 803.89 € HT;
- Avenant n°2 au marché du lot n°16 « Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire » d'un montant de 1 760.00 € HT.

Les projets d'avenants concernés sont joints à la présente délibération, étant précisé que l'avenant n°5 au marché pour le lot n°2, ainsi que l'avenant n°2 au marché pour le lot n°11 ont été soumis, pour avis, à la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 06/07/2026 à 14h00.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que ces travaux sont liés à plusieurs éléments :

- La reconfiguration du logement A33 à la suite de l'avis émis par la Sous-Commission Départementale Accessibilité ;
- La transformation du logement C-01 en logement adapté à la demande du SDIS ;
- La réalisation de quelques adaptations pour assurer le classement 4 étoiles de la résidence ;
- L'amélioration du fonctionnement de l'exploitation de l'établissement.

Après prise en compte de l'ensemble des avenants y compris ceux prévus dans la présente délibération, le montant total des travaux de rénovation des Hauts de la Drayre, tous lots confondus, passe ainsi de 16 483 077.43 € HT à 17 060 966.53 € HT (soit +3.51%).

Le Conseil Municipal ;

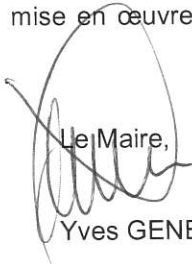
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de valider les avenants suivants aux marchés de travaux de rénovation et requalification de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » à Vaujany :
 - Avenant n°5 au marché pour le lot n°2 « Démolition Curage / Installation de chantier / Maçonnerie / Revêtements de façades ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre » passé avec le groupement RIBIERE / TB38 d'un montant de 7 410.00 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 3 818 060.90 € HT à 4 070 762.56 € HT;
 - Avenant n°4 au marché pour le lot n°4 « Charpente Couverture Bardage Zinguerie / Lasures sur ouvrages bois extérieurs » passé avec la société CHARPENTE

CONTEMPORAIN d'un montant de 10 645.39 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 2 834 525.75 € HT à 2 885 856.75 € HT;

- Avenant n°2 au marché pour le lot n°7 « Doublages Cloisons Faux-plafonds / Peinture et revêtements intérieurs / Nettoyage » passé avec la société LAYE PLATRERIE d'un montant de 17 615.19 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 941 828.01 € HT à 977 966.05 € HT;
 - Avenant n°7 au marché pour le lot n°8 « Menuiseries intérieures » passé avec la société L'ART DU BOIS d'un montant de 25 954.10 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 1 387 731.87 € HT à 1 456 057.97 € HT;
 - Avenant n°2 au marché pour le lot n°11 « Sols souples – Parquets » passé avec la société BAILLY d'un montant de 815.41 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 232 943.55 € HT à 249 318.96 € HT;
 - Avenant n°2 au marché pour le lot n°12 « Cuisine et autres équipements » passé avec la société SUSCILLON d'un montant de 7 550.00 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 445 857.12 € HT à 461 997.12 € HT;
 - Avenant n°5 au marché pour le lot n°15 « Électricité CFO-CFA » passé avec la société INEO d'un montant de 11 803.89 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 1 450 000.00 € HT à 1 522 391.43 € HT;
 - Avenant n°2 au marché pour le lot n°16 « Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire » passé avec la société STREIFF d'un montant de 1 760.00 € HT, portant le montant du marché conclu initialement de 2 211 024.00 € HT à 2 258 882.51 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313 du budget communal 2026 ;
 - Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des avenants à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le


Le Maire,
Yves GENEVOIS



Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 10/07/2026



ID : 038-213805278-20260706-07_06072026_13-DE